

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 16 janvier 2013

Avant-projet de loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République

Déclaration du groupe de la CGT-FO

Réfléchir sur l'école et son évolution amène à réfléchir sur la cohérence du projet républicain dont l'essentiel s'appuie sur la transmission des savoirs - l'instruction publique - qui préside aux résultats concrets de l'institution scolaire. Cette ambition a permis de travailler en bonne intelligence au sein de la section et ce, malgré des divergences de fond. FO se félicite une nouvelle fois de la qualité des échanges.

Concernant le projet de la refondation de l'école, le groupe FO ne peut que se réjouir des perspectives en matière de création de postes et de formation des enseignants, points essentiels que le présent avis ne manque pas de souligner.

La proposition de réaffirmer avantageusement le rôle de la maternelle est un autre point significatif du texte de loi souligné par le rapporteur. La scolarisation des 2-3 ans ne doit pas manquer d'ambition et de moyens. Encore faut-il se prémunir contre le fait que ces classes maternelles deviennent des garderies.

L'ambition du numérique est également un autre point important de cet avant-projet de loi que le rapporteur a su parfaitement mettre en valeur. Soucieux de permettre la poursuite de la scolarité sans interruption, FO partage également le souci du rapporteur d'éviter tout palier d'orientation précoce risquant de conduire à une orientation subie. FO constate que le projet de loi marque sur ce point une rupture avec la situation actuelle.

En revanche, le groupe FO ne partage pas l'enthousiasme du rapporteur quant à l'école du socle érigé ici en nouveau fondement de l'enseignement obligatoire. FO reste attachée aux connaissances et aux qualifications et s'oppose à ce qu'on leur substitue les « compétences » du socle. La refondation de l'école exige de repenser une scolarité pour tous, sans distinction d'origine, de statut social ou de territoire et de renforcer non pas l'égalité des chances mais bien l'égalité dans les conditions d'accès aux savoirs pour tous, qui ne saurait souffrir d'une formation *a minima* axée essentiellement sur « l'expérience », sur la pratique de la pédagogie, plutôt que sur des connaissances disciplinaires.

De la même façon, il ne partage pas le soutien ni les préconisations du présent avis en lien avec le projet d'acte III de décentralisation. Cette logique entraînerait une différenciation territoriale des missions de l'école de la République par la mise en œuvre des « projets éducatifs territoriaux », le renforcement de la présence des collectivités territoriales dans les conseils d'administration et conseils d'école et la création obligatoire de contrats d'objectifs tripartites (État, collectivité, établissement). Et, bien que des modalités de contrôle par l'État soient envisagées, le pilotage des cartes des formations professionnelles par les régions est de nature à renforcer les inégalités territoriales, tout en réduisant l'offre de formation aux seuls besoins économiques

locaux. Pour FO, la définition des cartes des formations professionnelles doit relever de la seule compétence de l'État.

Alors que l'Éducation nationale connaît une crise de recrutement sans précédent, l'amélioration des conditions de travail des personnels, la revalorisation de leurs carrières et leurs rémunérations sont des facteurs essentiels. Il importe pour FO de réaffirmer le fait que les enseignants sont fonctionnaires d'État à part entière, et que leur statut participe du respect du cadre national, seul échelon adéquat, garant de l'unité de l'école de la République.

Quant à la réforme des rythmes scolaires telle qu'elle est proposée, FO considère qu'elle est aujourd'hui loin, bien loin des attentes exprimées par le corps enseignant.

Ce n'est pas en réformant sans cesse l'école pour l'adapter aux données de l'inégalité sociale et culturelle que nous réussissons sa refondation au cœur de la République, mais bien en luttant contre ces inégalités. La priorité doit être d'éviter d'affaiblir la capacité de l'école publique et laïque à jouer son rôle pédagogique, de transmission culturelle et de formation intellectuelle.

Ainsi, compte tenu de ses nombreuses réserves, le groupe FO s'est abstenu lors du vote.